



Déclaration relative à la transparence en vertu de l'article 10 concernant le fonds

Brown Advisory US Flexible Equity (le « Fonds »)

Code LEI : 6354009EDBCKOR1LBX12

un compartiment de Brown Advisory Funds plc (la « Société »)

Préparée par Brown Advisory (Ireland) Limited (le « Gestionnaire »)

Brown Advisory LLC (le « Gestionnaire d'investissement »)

22 septembre 2023

Les termes et les expressions définis dans le supplément au prospectus de la Société relatif au Fonds (le « **Supplément** ») ont, sauf si le contexte en décide autrement, le même sens que celui utilisé dans cette Déclaration relative à la transparence en vertu de l'article 10.

(a) Synthèse

L'objectif d'investissement du Fonds consiste à obtenir une appréciation du capital en investissant principalement dans les actions américaines. Le Fonds vise à atteindre son objectif d'investissement en investissant au moins 80 % de ses actifs nets dans des titres de capital de sociétés de moyenne et de grande capitalisations ayant une capitalisation boursière supérieure à 2 milliards USD au moment de l'achat. De l'avis du Gestionnaire d'investissement du Fonds, ces sociétés sont dotées de caractéristiques commerciales à long terme solides ou en amélioration et leur cours ne reflète pas ces caractéristiques fondamentales favorables. Par ailleurs, elles sont cotées sur les marchés et des places boursières des États-Unis énumérés dans le Prospectus. Rien ne garantit que le Fonds atteigne son objectif d'investissement.

Le Fonds peut également investir dans les titres non américains, les obligations convertibles y compris les titres jouissant du privilège de l'exemption d'enregistrement selon la Règle 144A de la SEC américaine, les certificats américains et internationaux d'actions étrangères, les bons du Trésor américain, les emprunts d'État américains à taux fixe et/ou flottant, les sociétés de placement immobilier cotées (REIT) et les titres non cotés, sous réserve des limites établies dans le Prospectus.

Le Gestionnaire d'investissement suit une philosophie d'investissement dite « *fonds propres flexibles* ». La flexibilité permet au Gestionnaire d'investissement d'évaluer de nombreux types d'occasions de sorte que les concepts de chasse aux bonnes affaires de l'investissement dans la valeur sont étendus à une vaste gamme d'investissements. Le Gestionnaire d'investissement met l'accent sur la sélection individuelle de titres en repérant les activités attractives à long terme, c'est-à-dire celles affichant des caractéristiques souhaitables marquées et peu ou pas de caractéristiques non souhaitables (par exemple, levier financier excessif, risque d'obsolescence de l'activité ou du produit, rémunération excessive, incitations non alignées ou arrogance démesurée de l'équipe dirigeante), lorsqu'elles sont disponibles à des prix avantageux.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le Gestionnaire d'investissement escompte que le Fonds alloue 80 % de sa Valeur liquidative à des investissements alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales qui ne relèvent pas de la catégorie Investissements durables et qu'il ne se soit pas engagé à réaliser des investissements dans des Investissements durables. Les liquidités que le Fonds n'aura pas encore allouées à un investissement ou à des fins de couverture ou de liquidité.

En pourcentage du portefeuille du Fonds, le Gestionnaire (en collaboration avec le Gestionnaire d'investissement) a déterminé que le Fonds aurait une exposition de 0 % aux investissements dans des activités économiques qui relèvent d'activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du Règlement sur la taxinomie (alignées sur le Règlement taxinomie).

Le Fonds cherche à promouvoir des caractéristiques ESG tout au long de son processus de sélection



des investissements. Les caractéristiques prises en compte dans la promotion de caractéristiques ESG incluent les caractéristiques environnementales et sociales suivantes. Le Fonds cherche à éviter les sociétés dont la gestion des ressources naturelles est médiocre et les structures/l'expertise de gouvernance insuffisantes qui, autrement, atténueraient les risques environnementaux. Le Fonds privilégie les sociétés faisant preuve de leadership dans la gestion des ressources humaines et/ou assurant une supervision stratégique des chaînes d'approvisionnement et de la main-d'œuvre en tant que facteurs limitant les controverses et bénéficiant éventuellement de la performance des fondamentaux. Les indicateurs pris en compte dans cette analyse incluent, sans s'y limiter, un ou plusieurs des éléments suivants : une évaluation des politiques et pratiques d'audit concernant les chaînes d'approvisionnement, la diversité au sein du conseil d'administration et de l'équipe dirigeante et parmi les employés, et la conformité aux normes mondiales (par exemple, le Pacte mondial des Nations Unies). Le processus de sélection des investissements peut entraîner l'exclusion de sociétés investies qui offrent des conditions de travail médiocres et/ou une rotation du personnel élevée. Le Fonds privilégie la qualité et les équipes dirigeantes établies qui ont bâti des structures de gouvernance formelles. Les indicateurs pris en compte dans cette analyse incluent, sans s'y limiter, un ou plusieurs des éléments suivants : la composition et la structure du conseil d'administration en termes d'expertise et de diversité, les dispositions concernant les droits des actionnaires et les programmes de rémunération. Le Fonds s'efforcera, au moyen du vote par procuration et d'autres mécanismes, d'exprimer l'importance de mesures d'incitation appropriées (par exemple, en termes de rémunération) pour favoriser la performance à long terme. Le processus de sélection des investissements peut entraîner l'exclusion de sociétés investies qui, de l'avis du Gestionnaire d'investissement, ont mis en place des structures de gouvernance inappropriées, comme un manque d'alignement avec les actionnaires à long terme.

La stratégie d'investissement du Fonds pour promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales correspond au processus de recherche ascendante du Gestionnaire d'investissement. Celui-ci comprend une recherche fondamentale et une recherche ESG intégrées. Bien que le Fonds n'ait pas un objectif d'investissement durable spécifique, le Fonds a adopté les restrictions contraignantes suivantes et n'investira pas dans des sociétés qui : fabriquent des systèmes d'armes controversées, en ce compris des armes à sous-munitions, des mines antipersonnelles, des armes biologiques et/ou des armes chimiques, qui sont reconnues ne pas respecter le Pacte mondial des Nations Unies, tirer plus de 10 % de leurs revenus consolidés du tabac, tirer plus de 10 % de leurs revenus consolidés des armes à feu civiles et tirer plus de 10 % de leurs revenus consolidés du divertissement pour adultes.

Le Gestionnaire d'investissement a recours à une analyse pour confirmer qu'un investissement respecte les orientations environnementales et/ou sociales minimales avant l'achat. Cette analyse est ensuite effectuée régulièrement sur les participations du portefeuille après investissement afin de surveiller le respect, à tout moment, de ces critères minimums.

Aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.